



Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 118

ADMISSIONS NON VALEURS DE CREANCES DU SPANC

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; PENAUD Corinne ; LABOURIER Dominique ; NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène (arrivée au point 6 à partir de 19h47) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52) ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise (jusqu'à 19h47) ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; CHABANT Evelyne ; FOURNET Marie-Hélène (absente jusqu'à 19h47), JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52)

Trente titres ont été émis entre 2016 et 2023, auprès d'usagers du service du SPANC, qui n'ont pu être recouverts :

- 6 personnes disparues sans laisser d'adresse
- 8 personnes décédées
- 5 sommes restant à recouvrer inférieures au seuil des poursuites
- 1 somme non recouvrable suite procès-verbal de carence par huissier
- 10 autres poursuites sans effet

En conséquence, la Comptable publique sollicite, par courriel reçu le 11 septembre 2023,

la Communauté de Communes en vue d'admettre en non-valeur ces reliquats sur titres de recettes devenus irrécouvrables, aucune nouvelle mesure de poursuite n'étant possible.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire :

• **DONNE SON ACCORD pour l'admission en non-valeur des titres :**

2022	R	53	pour un montant restant de	120,00 €
2018	T	8	pour un montant restant de	80,00 €
2019	R	214	pour un montant restant de	14,16 €
2019	R	117	pour un montant restant de	80,00 €
2019	R	324	pour un montant restant de	115,00 €
2021	R	130	pour un montant restant de	115,00 €
2021	R	431	pour un montant restant de	125,00 €
2021	R	537	pour un montant restant de	89,00 €
2020	R	441	pour un montant restant de	125,00 €
2017	R	344	pour un montant restant de	40,00 €
2022	R	549	pour un montant restant de	94,00 €
2021	R	552	pour un montant restant de	115,00 €
2020	R	164	pour un montant restant de	4,71 €
2021	R	564	pour un montant restant de	89,00 €
2019	R	278	pour un montant restant de	80,00 €
2022	R	278	pour un montant restant de	120,00 €
2022	R	882	pour un montant restant de	110,00 €
2019	R	194	pour un montant restant de	111,82 €
2020	R	496	pour un montant restant de	88,69 €
2021	R	1104	pour un montant restant de	26,06 €
2018	R	5120	pour un montant restant de	160,00 €
2018	R	1122	pour un montant restant de	80,00 €
2018	R	1136	pour un montant restant de	80,00 €
2016	R	2141	pour un montant restant de	80,00 €
2018	R	1143	pour un montant restant de	80,00 €
2018	R	1224	pour un montant restant de	80,00 €
2017	R	1310	pour un montant restant de	80,00 €

- **INSCRIT les fonds nécessaires à la DM 1 du budget annexe du SPANC au compte 6541 Créances admises en non-valeur, soit 2 382,44 €, après avoir procédé à l'inscription d'une provision au compte 6817 et d'une reprise de provision sur dépréciation des actifs circulants au compte 7817 de la somme de 2 382,44 €, en vue de financer cette dépense,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

